

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
1ère année
MARKETING VENTE
parcours International marketing of innovation

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
1ère année
MARKETING VENTE
parcours International marketing of innovation

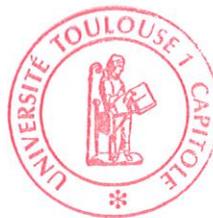
est composée comme suit :

- Mme GIRAUD Magali, Maître de conférences
- M. MEYER WAARDEN Lars, Professeur des universités
- M. MUNZEL Andreas, Professeur des universités
- M. SALGADO Stéphane, Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.


Le Directeur de l'École de Management-TSM,
Hervé PENAN



Fait à Toulouse, le 20/02/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HK'.